

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 11 AVRIL 2017**

L'an deux mil dix-sept, le onze Avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRUNET Joël, Maire

PRESENTS: BRUNET Joël, LUCCHINI Michel, JUILLARD Evelyne, THIBAUD Jean-Pierre
CHOLLET Collette, AUBRY Claude, BREVET Jean-Michel, BUFFARD Franck, DUBRUC Yves ,
GAUDET Rolande, LAZARE Sébastien, LHOPE Annick, RICHER Jean-François, TARPIN-LYONNET
Astrid, VIERA Laëtitia, YNNA Lydia, VINCONNEAU Eric,

Absent qui ont donné pouvoir : MOUSSET Farida à LUCCHINI Michel

Absente : COMPAGNON Sylvaine

Date de la convocation : 06/04/17

A été nommé secrétaire de séance : Mme TARPIN -LYONNET Astrid

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, le conseil municipal a délibéré sur les points suivants :

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016

Par 18 voix Pour, le conseil municipal a approuvé les comptes de gestion dressés par Mr le Trésorier comme suit :

1 - BUDGET COMMUNE

- Dépenses fonctionnement	1 160 050,84€
- Recettes fonctionnement	1 559 948,08€
- Dépenses investissement	511 419,13€
- Recettes investissement	686 812,07€

2 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

- Dépenses fonctionnement	175 960,14€
- Recettes fonctionnement	212 874,90€
- Dépenses investissement	113 538,66€
- Recettes investissement	106 131,55€

3 - BUDGET ANNEXE LOCATION BATIMENT INDUSTRIEL

- Dépenses fonctionnement	50 635,41€
- Recettes fonctionnement	93 018,36€
- Dépenses investissement	47 565,78€
- Recettes investissement	74 373,66€

4 - BUDGET ANNEXE SALLE POLYVALENTE

- Dépenses fonctionnement	7 764,17€
- Recettes fonctionnement	14 869,81€
- Dépenses investissement	5 572,46€
- Recettes investissement	1 567,55€

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Par 17 VOIX POUR, (Mr BRUNET Joël, n'ayant pas pris part au vote est sorti de la salle) le conseil municipal a approuvé les comptes administratifs 2016 dressés par M. BRUNET Joël, examinés et validés par la commission Finances et présentés par Mr THIBAUD Jean-Pierre comme suit :

5 - BUDGET COMMUNE

+574 745,54€ pour la section de fonctionnement
+432 384,48€ pour la section d'investissement

6 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU

+ 58 194,13€ pour la section de fonctionnement
+ 63 190,25€ pour la section d'investissement

7 - LOCATION BATIMENT INDUSTRIEL

+167 626,30€ pour la section de fonctionnement
+ 10 257,78€ pour la section d'investissement

8 - BUDGET ANNEXE SALLE POLYVALENTE

+ 7 105,64€ pour la section de fonctionnement
- 24 252,89€ pour la section d'investissement

AFFECTATION 2017

Par 18 VOIX POUR, le Conseil Municipal, décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

9 - BUDGET COMMUNE

Affectation en réserve, compte 1068 544 597,52€
Excédent de fonctionnement reporté, compte 002 30 148,02€

10 - BUDGET ANNEXE EAU

Affectation en réserve, compte 1068 14 613,75€
Excédent de fonctionnement reporté, compte 002 43 580,38€

11 - BUDGET ANNEXE LOCATION BATIMENT INDUSTRIEL

Affectation en réserve, compte 1068 10 257,78€
Excédent de fonctionnement reporté, compte 002 157 368,52€

12 - BUDGET ANNEXE SALLE POLYVALENTE

Déficit d'investissement reporté, compte 001 24 252,89€
Excédent de fonctionnement reporté, compte 002 7 105,64€

13 - TAUX IMPOSITION 2017

Sur proposition, le Conseil Municipal, par 18 VOIX POUR décide de fixer les taux d'imposition comme suit :

	AN N-1	AN 2017	BASES	PRODUIT ATTENDU
TH	12,14	12,14	2059000	249963
TF	14,24	14,24	2373000	337915
TFNB	36,67	36,67	36300	13311

TOTAL PRODUIT ATTENDU = 601 189 €

BUDGETS PRIMITIFS 2017

Après avoir entendu la déclaration de politique budgétaire de M. THIBAUD Jean-Pierre pour l'année 2017, et notamment la proposition de poursuivre le développement des infrastructures communales.

Après avoir pris connaissance des orientations budgétaires de tous les budgets confondus, et en particulier, les investissements.

Après avoir constaté l'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement de tous ces budgets,

Sur proposition, le Conseil Municipal, par 18 VOIX POUR, approuve les budgets 2017 qui s'équilibrent comme suit

BUDGETS	Fonctionnement Dépenses Recettes	Investissement Dépenses Recettes
14 - Commune	1629405,02	1852434,77
15 - Eau.	255622,38	184912,42
16 - Location Bâtiment	268898,52	63547,78/D 270937,30/R

18 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'ACCESSIBILITE DU HAMEAU DE CORMOZ

Après exposé de Monsieur THIBAUD Jean-Pierre, Adjoint aux finances des résultats de la consultation et du rapport d'analyse des offres reçues concernant les travaux d'aménagement de voirie et éclairage public du Hameau de Cormoz, il est proposé de retenir

LOT	DENOMINATION	ENTREPRISE RETENUE	DECOMPOSITION DE L'OFFRE	MONTANT DE L'OFFRE RETENUE HT	TTC
1	V.R.D.	COLAS RA Mandataire groupement COLAS/BRUNET/ATRIUM 01000 ST DENIS LES BOURG	TRANCHE FERME TRANCHE OPTIONNELLE N°1 TRANCHE OPTIONNELLE N°2 TRANCHE OTPIONNELLE N°3	489657,40 128458,30 120655,90 45485,70	
				784257,3	941108,76
2	ECLAIRAGE PUBLIC	BABOLAT Electricité SAS 01360 LOYETTES	TRANCHE FERME TRANCHE OPTIONNELLE N°1 TRANCHE OPTIONNELLE N°2 TRANCHE OPTIONNELLE N°3	58627,50 16248,50 18456,50 4731,00	
				98063,5	117676,2
			TOTAL	882320,8	1058784,96

Le conseil municipal par 17 VOIX POUR, approuve le marché de travaux ci-dessus., **autorise** Mr THIBAUD Jean-Pierre, Adjoint aux finances à signer le marché à intervenir ainsi que tout document s'y rapportant.
Mr BRUNET Joël n'ayant pas pris part au vote, est sorti de la salle.

19 - AVENANT MARCHÉ MAÎTRISE D'OEUVRE/TX AMÉNAGEMENT ET ACCESSIBILITÉ HAMEAU DE CORMOZ

Après rappel du marché de maîtrise d'oeuvre attribué à la société INFRATECH, notifié le 2 Mai 2016 et considérant qu'à l'issue des éléments de mission, le forfait de rémunération définitive de la maîtrise d'oeuvre est fixé par avenant en fonction du coût prévisionnel définitif des travaux,

Le conseil municipal, par 17 VOIX POUR, ACCEPTE l'avenant présenté pour un montant de **35 502,81€HT**, soit **42 603,37€TTC**, et **AUTORISE** Monsieur THIBAUD Jean-Pierre, Adjoint aux finances à signer ledit avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

20- TRANSFERT BÂTIMENT INDUSTRIEL A LA CCPA

VU la loi n°2015-991 du 7 Août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République et notamment les articles 64 et 65,

VU les articles L.1321-1 et suivants et L.5211-5 du Code Général des Collectivités Locales

VU l'arrêté préfectoral du 15 Septembre 2016, portant extension du périmètre de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN, au 1er Janvier 2017,

VU l'arrêté préfectoral du 6 Janvier 2017, portant modification des compétences de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN,

VU la délibération communautaire n°2016-128 en date du 29 Septembre 2016 relative à la modification des statuts de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN,

VU la délibération communautaire n°2017-051 en date du 9 Février 2017 relative au transfert du budget annexe Immobilier Locatif Economique,

CONSIDERANT que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la mise à disposition, sans transfert de propriété des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence "Aménagement, entretien et gestion des équipements favorisant le développement économique".

CONSIDERANT qu'il convient de constater contradictoirement la mise à disposition du bâtiment industriel et commercial à la CCPA en précisant sa consistance, sa situation juridique, son état général.

Monsieur le Maire après lecture du procès-verbal de mise à disposition fixant les modalités techniques et financières présenté par la CCPA demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, par 17 VOIX POUR, 1 CONTRE APPROUVE le procès-verbal de mise à disposition du bâtiment industriel et commercial, situé à CHATEAU GAILLARD, 01500, 140 rue Pasteur présenté par la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN., et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit procès-verbal ainsi que tout document s'y rapportant.

21- TRANSFERT DES EMPRUNTS DU BÂTIMENT INDUSTRIEL A LA CCPA

Idem les textes mentionnés ci-dessus,

VU la délibération communautaire n°2017-051 en date du 9 Février 2017 approuvant le transfert des emprunts

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de transférer les emprunts ci-dessous à la CCPA :

Bâtiment	Banque	N°Emprunt	Montant du capital emprunté	Date de signature	Date échéance	Montant de l'annuité	Taux initial
Bâtiment Industriel et Commercial	Banque Populaire	7124251	550000	2011	08/06/24	50273,76	2,00%

(2) le capital restant dû à la date du transfert (fin décembre 2016) est de **349327,76€**

Bâtiment	Banque	N°Emprunt	Montant du capital emprunté	Date de signature	Date échéance	Montant de l'annuité	Taux initial
Bâtiment Industriel et Commercial	Banque Populaire	7133713	70000	2012	03/08/24	6871,92	2,00%

(2) le capital restant dû à la date du transfert (fin décembre 2016) est de **49 221,57€**

Bâtiment	Banque	N°Emprunt	Montant du capital emprunté	Date de signature	Date échéance	Montant de l'annuité	Taux initial
Bâtiment Industriel et Commercial	Crédit Agricole	794359	35000	2011	15/01/23	3480,59	2,83

(1) le capital restant dû à la date du transfert (fin décembre 2016) est de **21 824,63€**

Le Conseil Municipal, par 17 VOIX POUR, 1 CONTRE APPROUVE le transfert des emprunts comme mentionné à la CCPA

22- AMO/GROUPE SCOLAIRE

Délibération reportée, renseignements incomplets pour prise de décision

23 - REGULARISATION DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/TRAVAUX ACCESSIBILITE/BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire après rappel de la délibération du 16 Avril 2016 n°21/04/16 sollicitant l'octroi de subventions et fixant les modalités de financement des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux sur un montant estimatif propose d'arrêter les modalités de financement définitives comme suit :

Dépenses travaux HT	385 583,00 €
TOTAL DEPENSES	385 583,00 €
Subvention DT (Conseil Départemental 45% (env))	173 512,00 €
Subvention DETR (Etat 20%)	77 117,00 €
Autofinancement	134 954,00 €
TOTAL RECETTES	385 583,00 €

Le Conseil Municipal, par 18 VOIX POUR, VALIDE le plan de financement définitif présenté.

24 - INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Monsieur le Maire, rappelle au conseil municipal la délibération n°04/04/14 du 8 Avril 2014 à compter du 10 Avril 2014 fixant le montant des indemnités de fonction des élus de la Commune de CHATEAU GAILLARD, et précise que le décret n°2017-85 du 26 Janvier 2017 présente une augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction des élus locaux.

En effet, à compter du 1er Janvier 2017, l'indice terminal brut 1015 est remplacé par l'indice brut 1022.

En application de ce décret, il convient donc de fixer le nouveau montant des indemnités des élus

Le Conseil Municipal, par 18 VOIX POUR, DECIDE, avec effet au 1er Janvier 2017, de FIXER le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des Adjointes et du Conseiller Municipal titulaire d'une délégation comme suit :

Maire	41% de l'indice 1022
1er Adjoint	15,5%de l'indice 1022
2ème Adjoint	15,5%de l'indice 1022
3ème Adjoint	15,5%de l'indice 1022
4ème Adjoint	15,5%de l'indice 1022
Conseiller Municipal Délégué	6,00%de l'indice1022

25 - APPROBATION CLASSEMENT VOIES ZI/Tableau de classement des voies communales.

Monsieur le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a été réalisée en 2010 et approuvée par délibération du conseil municipal en date du 28 Septembre 2010.

Aujourd'hui, il apparaît que suite à une erreur matérielle, les voies communales de la zone industrielle identifiées dans le tableau des voies communales à caractère de rues n'ont pas fait l'objet d'une délibération approuvant cette décision.

Les voies de la zone d'activité de CHATEAU GAILLARD sont achevés et assimilables à de la voirie communale.

IL convient donc de classer ces voies dans la voirie communale notamment en vue du transfert de compétence concernant l'activité économique à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain au 1er Janvier 2017.

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, par 18 VOIX POUR, PRONONCE sans enquête publique préalable, le classement des voies communales ci-dessous, étant précisé que ce classement ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies :

Rue Pasteur pour une longueur de 647m
Impasse Beauvoir pour une longueur de 120m
Chemin des Vignes pour une longueur de 450m

TOTAL = 1217m

et APPROUVE la mise à jour du tableau de classement des voies communales afin d'y intégrer l'ensemble des voies classées depuis la dernière mise à jour.

26 - TRAVAUX DE SECURITE AUX ECOLES,

Monsieur LUCCHINI Michel, Adjoint en charge des travaux informe le Conseil Municipal que, suite à une visite de l'école en présence de Madame la Directrice, et le Référent Sécurité de la Gendarmerie, il a été prévu de procéder à des travaux de sécurisation aux écoles, en prévoyant de sécuriser l'accès principal par la pose d'un interphone, de renforcer et sécuriser les portes d'entrée aux classes, et de changer des verrous.

Il présente les devis reçus pour un montant total de **24 571,58€HT, soit 29 485,89€TTC** et propose de solliciter les services de l'Etat pour bénéficier d'une subvention au titre de la DETR.

Le Conseil Municipal, par 18 VOIX POUR, ADOPTE l'opération des travaux ci-dessus, **ACCEPTTE** les devis présentés pour un montant de **29 485,89€TTC** et **SOLLICITE** l'octroi de la DETR dans le cadre de la sécurisation des groupes scolaires.

FIN DE SEANCE 23 heures

FAIT A CHATEAU GAILLARD, le 14 Avril 2017

**Le Maire,
Joël BRUNET**